

Le choix comme contrainte

Frédéric Lebaron

« Dans d'autres cas, la contrainte est moins violente ; elle ne laisse pas d'exister. Si je ne me soumetts pas aux conventions du monde, si, en m'habillant, je ne tiens aucun compte des usages suivis dans mon pays et dans ma classe, le rire que je provoque, l'éloignement où l'on me tient, produisent, quoique d'une manière plus atténuée, les mêmes effets qu'une peine proprement dite. »

Émile Durkheim,
Les règles de la méthode sociologique,
Paris, PUF, 22^e éd., 1986, p. 4-5.

« Même si l'on a conscience, jusqu'à un certain point, que les contraintes sociales sont une sorte de contrainte que les hommes exercent sur eux-mêmes et sur les autres, le langage et la pensée restent en grande partie soumis à la pression sociale qui émane des formations de mots et de concepts et qui donnent l'impression que ces contraintes, exercées sur les hommes, le sont par des "objets" situés en dehors de l'homme, comme c'est le cas pour les phénomènes naturels. »

Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*,
La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 1991,
p. 16, trad. de *Was ist Soziologie ?*,
■■■■, Juventa Verlag, 1970 et 1986.

Face à une catégorie aussi ordinaire que celle de contrainte, la sociologie propose un déplacement à certains égards radical. La notion de contrainte est, pour commencer, importante dans la sociologie classique. Émile Durkheim l'utilise pour caractériser le fait social : « Est fait social toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur

Fr d ric Lebaron

l'individu une *contrainte* ext rieure ; ou bien encore, qui est g n rale dans l' tendue d'une soci t  donn e tout en ayant une existence propre, ind pendante de ses manifestations individuelles. »¹ Mais comment une « mani re de faire » peut-elle *contraindre* un individu, et le contraindre, plus pr cis ment, *de l'ext rieur* ? Si l'on rappelle que l' tymologie du mot « contrainte » (le latin *constringere* signifie, litt ralement : « serrer ») l'associe   une restriction dans l'espace des possibles, on a sans doute l  l'une des questions sociologiques par excellence, au-del  m me de la tradition issue de Durkheim : une « mani re de faire » qui s'impose de l'ext rieur ne correspond pas seulement au processus par lequel un ordre ou une injonction appellent « naturellement » l'ob issance. Elle n'est pas non plus r ductible   l'exercice   l' gard d'autrui de la force physique, qui l'oblige   un geste ou une action non voulue. La contrainte est un ph nom ne diffus, coextensif   la vie sociale, et donc d'autant plus difficile   isoler sur la seule base d'observations imm diates. Ce ph nom ne consiste en une limitation forc e de l'espace des actions possibles en m me temps qu'en la prescription d'une action d termin e. On voit bien que, d s cette conceptualisation inaugurale, la contrainte en tant que composante intrins que du fait social met en question l'opposition ordinaire entre choix et contrainte.

En parcourant rapidement quelques travaux sociologiques qui font r f rence   cette cat gorie, il s'agit d'abord de restituer son statut de *probl me conceptuel*   r soudre pour les sociologues, confront s   une dichotomie tenue pour  vidente et transparente – celle, pr cis ment, qui oppose choix et contrainte comme deux modes de formation antagonistes des actions individuelles, qui r active les dichotomies canoniques (libert /d terminisme, sujet/objet, individu/soci t , etc.)². S'il fallait donner un exemple de l'usage encore courant de cette dichotomie, y compris dans les sciences sociales, on pourrait par exemple  voquer la notion de « travail   temps partiel contraint », utilis e couramment dans la statistique publique. Cette notion a pour fonction de distinguer des situations o  l'absence de toute possibilit  de « travailler plus pour gagner plus » – pour reprendre une expression r cemment

1.  . Durkheim, *Les r gles de la m thode sociologique*, 22^e  d., Paris, PUF, 1986, p. 14.
2. Sur ces dichotomies et leur force, voir N. Elias, *La soci t  des individus*, Paris, Fayard, 1991, p. 220 et s. ; traduit de Suhrkamp Verlag, 1987.

Le choix comme contrainte

popularis e – s'oppose au « libre choix de travailler moins » (afin de lib rer du temps domestique, en particulier). Le « libre choix » du temps partiel  chappe-t-il   toute forme de contrainte au sens o  Durkheim l' voquait ou s'agit-il d'une mani re d'agir qui *s'impose* aux individus, majoritairement des femmes, qui l'adoptent, mais qui s'impose d'une autre fa on que par le seul effet du *diktat* patronal ou patriarcal ? Si tel est le cas, par quels processus agit alors cette contrainte qui ne se pr sente pas ouvertement comme telle (elle ne repose pas sur une prescription explicite), contrainte diffuse, implicite et, dans une certaine mesure, inconsciente ? On pourrait  galement  voquer ici la notion (apparemment paradoxale) d'« implication contrainte », utilis e en sociologie du travail pour d crire une double tendance des organisations contemporaines¹. Il s'agit en effet alors d'articuler la combinaison d'un mouvement d'engagement subjectif dans le travail (cens   tre caract ristique de la libert  et du choix) et l'existence d'une prescription, voire d'une coercition,  ventuellement   dimension explicitement r pressive, qui impose cet engagement. On retrouverait dans cet oxymore une nouvelle forme de la « servitude volontaire »...

Nous sommes bien l  au c ur de certains des probl mes conceptuels qui se sont pos s   la sociologie naissante, certains auteurs cherchant cette force sociale invisible, mais dont les effets sont perceptibles dans la propension des  tres humains   l'« imitation » des comportements d'autrui (G. Tarde), d'autres dans la formation et la transmission de croyances collectives ant rieures   la conscience individuelle ( . Durkheim). Plus tard, c'est dans l'existence de syst mes d'interd pendances et/ou dans l'int riorisation des structures sociales en tant que dispositions durables inscrites dans les corps et les cerveaux (les *habitus*) qu'elle sera plut t cherch e.

LA CONTRAINTE COMME MONOPOLE  TATIQUE

Pour toute une ligne de recherche sociologico-historique, la cat gorie de contrainte – associ e   celle de « coercition » – est intrins que-

1. J.-P. Durand, *La cha ne invisible. Travailler aujourd'hui. Flux tendu et servitude volontaire*, Paris, Le Seuil, 2004.

Fr d ric Lebaron

ment li e   la notion d' tat – et, corr lativement, au droit. Dans sa *Rechtssoziologie* (*Sociologie du droit*, traduite en France en tant que deuxi me tome d'* conomie et soci t *¹), Max Weber  crit ainsi : « Une “r gle de droit” est pour nous une “prescription” assortie de certaines garanties sp cifiques qui lui donnent la possibilit  d'entrer dans les faits. Et il faut entendre par “droit objectif garanti” celui dont la garantie est assur e par l'existence d'un “appareil de coercition” dans le sens d fini plus haut, c'est- -dire par la pr sence d'une ou plusieurs personnes dont la t che est de faire pr valoir l'ordre juridique en utilisant les moyens de coercition sp cialement pr vus pour cela (contrainte physique). Les moyens de coercition peuvent  tre d'ordre psychique ou physique, exercer leurs effets directement ou indirectement. »² Il ajoute que « nous ne ne voulons parler de “droit garanti” que si nous constatons la chance d'une coercition exerc e, dans tel ou tel cas, uniquement parce que la prescription existe. C'est cette coercition que l'on appelle “contrainte juridique” »³. Prescription et coercition sont donc les deux composants n cessairement pr sents dans la contrainte juridique, qui est sans doute pour Weber la contrainte sociale par excellence (m me si elle n'est pas la seule, voir *infra*). Weber associe, de plus, l'exercice de la contrainte physique   l' tat : « Actuellement la contrainte juridique par la force est le monopole de l' tat. »⁴

CONTRAINTE ET FORMATION DE L' TAT

L'unification  tatique de l'espace  conomique, qui repose en particulier sur l'instauration de l'exclusivit  de l' mission et le cours l gal d'une monnaie ainsi que sur la l gitimation et l'uniformisation du syst me de taxes, comme l'ont montr  de nombreux travaux (notamment ceux de Norbert Elias⁵), illustre certaines des relations existant entre le

1. M. Weber, * conomie et soci t *, t. 2 : *L'organisation et les puissances de la soci t  dans leur rapport avec l' conomie*, Paris, Presses Pocket, 1995 ; trad. de *Rechtssoziologie*, Neuwied am Rhein, Luchterhand, 1967.
2. *Ibid.*, p. 13-14.
3. *Ibid.*, p. 14.
4. *Ibid.*, p. 15.
5. N. Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Presses Pocket, 1969 ; trad. du t. II de * ber den Prozess der Zivilisation*.

Le choix comme contrainte

processus de monopolisation  tatique et l'extension de la contrainte juridique : le recours   une monnaie dans un espace d termin  *s'impose* universellement aux acteurs priv s (sous peine de sanctions diverses) ; l'imp t est la contrainte  tatico- conomique, et m me la contrainte sociale par excellence. L'une des questions qui se posent dans ce cadre th orique est celle des limites d'une telle contrainte  tatique. Avec l'histoire de la formation de l' tat, on observe en effet une tendance de longue dur e   l'extension des contraintes multiples associ es au d veloppement des fonctions « bureaucratiques » – Weber, Schumpeter, Elias et bien d'autres le montrent. En m me temps, les relations entre contrainte et expansion du capital constituent une dialectique complexe, une tension permanente qui a contribu    la sp cificit  des formes prises par le d veloppement  conomique capitaliste, et l'histoire politique, en Europe (voir notamment Charles Tilly¹).

CONTRAINTE ET LIB RALISME

L'appr hension de la contrainte comme caract ristique de l' tat trouve une sorte de radicalisation dans les conceptions lib rales des rapports entre  tat et soci t . Le lib ralisme politique associe la contrainte politique   l'absence de libre choix d mocratique caract ristique de l' tat absolutiste et, par extension, de toutes les formes de dictature ou d' tat totalitaire ; le lib ralisme  conomique d crit la contrainte comme le mode de formation des comportements  conomiques sous l'emprise des r gles  tatiques, alors que le choix caract riserait,   l'oppos , les comportements sur les march s (de la m me fa on que l'on caract rise le processus  lectoral d mocratique comme l'exercice d'un libre choix face   des r gles bureaucratiques imp ratives). Choix du producteur, choix du consommateur, politique « incitative » des pouvoirs publics s'opposeraient au caract re imp ratif de la planification et au rationnement des consommateurs qu'elle implique dans les  tats « dirigistes » (c'est- -dire, pr cis ment, les  tats « abusant de la contrainte l gale » au d triment des proc dures laissant plus de choix aux

1. C. Tilly, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe, 990-1990*, Paris, Aubier, 1992 ; trad. de *Coercition, Capital and European States*, Cambridge (Mass.), Basic Blackwell, 1990.

Fr d ric Lebaron

individus : « libert  d'entreprendre », concurrence marchande et libre choix du consommateur...). Nous ne sommes alors plus tr s loin de la vision de sens commun  voqu e plus haut, selon laquelle la contrainte est l'oppos  du choix et celui-ci toujours pr f rable   celle-l , comme l'individu face au collectif, le march  face   l' tat, etc. Cette vision, aujourd'hui socialement dominante, est un fait social li  au processus du d veloppement historique, un ensemble de croyances collectives plus qu'une conception scientifique de la contrainte.

CONTRAINTE SOCIALE ET CONTRAINTE L GALE

R duire ainsi la contrainte   l' tat, n'est-ce pas d'abord oublier que, si la formation de l' tat modifie les modalit s d'exercice de la contrainte (notamment physique), en instaurant des fonctions sociales sp cialis es dans son exercice (l'arm e, la police, la justice), la contrainte sociale n'est r ductible ni   la r pression ou au contr le  tatiques ni au caract re imp ratif de la r gle de droit ? Weber lui-m me rappelle   quel point les comportements sociaux tendent    chapper   la simple application m canique de la r gle de droit et combien la r f rence   celle-ci peut s'accompagner des motifs subjectifs les plus vari s. Il indique  galement que la contrainte ne peut  tre r duite   l'exercice potentiel de la force physique. « Il faut d'embl e rappeler simplement qu'il existe aussi des moyens de coercition *non violents* qui agissent avec une puissance  gale, voire selon les cas sup rieure   celle des moyens de force. La menace d' tre exclu d'une soci t , de subir un boycott ou autres mesures semblables, ainsi que la perspective de d sagr ments de caract re magique sur cette Terre, ou de r compenses ou punitions promises dans l'autre monde   tels ou tels comportements, tout cela a souvent, dans certaines civilisations, une action beaucoup plus s re que l'appareil de coercition politique, dont on ne peut pas pr voir quel usage il fera de ses fonctions. »¹ Nous ne sommes pas loin de la distinction op r e par Pierre Bourdieu entre les dimensions « physique » et « symbolique » de la domination et de la violence² (deux cat gories qui

1. *Ibid.*, p. 18.

2. Voir, en particulier sur ces notions, P. Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Le Seuil, 1998.

Le choix comme contrainte

impliquent n cessairement une forme de contrainte exerc e sur autrui) : les anticipations subjectives suscit es par des *menaces*, la perspective de *d sagr ements* sont en elles-m mes des forces contraignantes pour l'action individuelle. Une action ou un discours qui exercent un effet sur les anticipations psychiques (subjectives) des individus exerce une contrainte peut- tre beaucoup plus efficace que les formes les plus imm diatement visibles de la contrainte. Cette contrainte subjective (« douce »), potentiellement omnipr sente, peut  tre v cue sur le mode du libre choix individuel sans cesser pour autant d' tre une contrainte ; le sentiment du libre choix peut m me  tre la modalit  de la contrainte sociale, notamment dans une  conomie de march  o  l'emprise des techniques de marketing et publicitaires, ou encore des nouvelles techniques de management dans l'entreprise, visent pr cis ment   contraindre (  l'achat,   l'engagement dans le travail) en mobilisant en permanence le sentiment du libre choix.

CONTRAINTES ET INTERD PENDANCE

Les sociologues s'int ressent donc   des modalit s plus indirectes de la contrainte, en particulier celles qui sont li es   l'anticipation de *sanctions sociales* qui condamnent certains actes individuels (ou collectifs) ind pendamment de toute forme de r pression l gale. Comme le soulignent Mauss et Fauconnet dans un article de synth se sur la sociologie, « ce n'est pas seulement la complexit  de ces formes qui t moigne de leur origine extra-individuelle, mais encore et surtout la mani re dont elles s'imposent   l'individu. Celui-ci est toujours oblig  de s'y conformer. Tant t c'est la loi m me qui l'y contraint, ou la coutume tout aussi imp rative que la loi. C'est ainsi que nagu re l'industriel  tait oblig  de fabriquer des produits de mesure et de qualit  d termin es, que maintenant encore il est soumis   toutes sortes de r glements, que nul ne peut refuser de recevoir en paiement la monnaie l gale pour sa valeur l gale. Tant t c'est la *force des choses* contre laquelle l'individu vient se briser s'il essaie de s'insurger contre elles : c'est ainsi que le commer ant qui voudrait renoncer au cr dit, le producteur qui voudrait consommer ses produits, en un mot le travailleur qui voudrait recrer  

lui seul les r gles de son activit  economique, se verrait condamn    une ruine in vitable »¹. La notion de « force des choses » illustre l'existence de tout un r seau de contraintes objectives qui fondent la stabilit  relative de l'ordre social : syst me l gal et institutions de r pression,  tat de la concurrence et imp ratif de la survie  conomique, et enfin sanctions symboliques... La th matique de la contrainte est ainsi l'une des modalit s du rapport au travail des salari s, notamment en bas de l' chelle hi rarchique². Cet ensemble de contraintes syst miques peut avoir tendance   passer inaper u en temps normal, mais il se r v le dans les situations de mise en cause ou de crise.

LES CHAÎNES D'INTERD PENDANCE

Pour Norbert Elias, le processus historique de monopolisation de la contrainte par l' tat  voqu  plus haut s'est accompagn  d'un allongement des cha nes d'interd pendance entre les individus et les groupes sociaux. Ainsi, l'interd pendance entre les individus, li e   la concurrence entre les groupes sociaux (noblesse et bourgeoisie) pour diverses ressources, s'est accrue *en m me temps* que l'exercice de la contrainte physique et juridique se concentrait entre les mains de cat gories sociales sp cialis es. Elias est conduit    voquer les « contraintes d'interd pendance » ou les « contraintes d'interaction dues   la continuit  des interd pendances »³ ; il  voque par l  l' cheveau des liens structurels qui s' tablissent progressivement entre individus et groupes sociaux   la faveur d'une tendance historique   l' largissement de leur cadre d'existence, avec   terme plus ou moins rapproch  l'int gration plan taire qui fait de tous les individus les acteurs d'un m me syst me d'interd pendance et les lie donc, qu'ils le veuillent ou non, les uns aux autres. Pour comprendre les facteurs et effets sociaux de ce processus de longue dur e, Norbert Elias est conduit   prendre en compte des formes de contraintes int rioris es qui nous conduiront   la notion d' thos.

1. Cf. M. Mauss et P. Fauconnet, art. « Sociologie », in *Grande Encyclop die*, cit  dans C. Bougl , * l ments de sociologie*, Paris, Alcan, 1930, p. 27.
2. Voir, en particulier, C. Baudelot, M. Gollac, *Travailler pour  tre heureux ? Bonheur et travail en France dans les ann es 1990*, Paris, Fayard, 2003.
3. N. Elias, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*, p. 130.

Le choix comme contrainte

CONTRAINTES ET SYSTÈMES D'INTERACTION

Dans les travaux issus de ou inspirés par la théorie de l'action rationnelle, qui ont pour caractéristique de tenir le choix pour premier et fondamental et la contrainte pour seconde, celle-ci n'en existe pas moins comme *environnement ou cadre contextuel* au sein duquel se forment les décisions individuelles (ne serait-ce, par exemple, que comme « contrainte budgétaire » pour le consommateur). Les théoriciens de l'action rationnelle accordent plus ou moins de place aux systèmes d'interaction et à leurs effets. Raymond Boudon admet par exemple, dans son « modèle rationnel général » qui se veut plus englobant que la stricte théorie du choix rationnel, le caractère contextuel des croyances ; il décrit les différents « paramètres contextuels » qui doivent être introduits pour comprendre les différences de croyances individuelles¹. En opposant choix (individuel) et contrainte (collective), on reste cependant très proche de la vision dichotomique caractéristique de la perception ordinaire : il y aurait dans chacune de nos actions une part – fondamentale – de choix et une part – accessoire – de contrainte (variables, bien sûr, selon les actions), et la modélisation sociologique devrait tenter de formaliser chacun de ces deux aspects dissymétriques de l'action individuelle.

CONTRAINTES ET ANTICIPATIONS

Mais, d'une manière plus générale, si l'interdépendance entre individus est un élément de contrainte, c'est précisément parce que toute action individuelle prend en général en compte l'action d'autrui et ses conséquences possibles sur l'action d'autrui. On retrouve à nouveau les *anticipations subjectives* comme modalités de la contrainte sociale. La perception de mes actes individuels par les autres telle que je l'anticipe, leurs *réactions* contribuent à les « orienter » (pour parler comme Weber). Il n'est quasiment pas d'action individuelle qui n'implique une évaluation subjective de ses effets sur autrui, et c'est ce jeu d'actions et de réactions qui constitue, précisément, un cadre contraignant pour l'ac-

1. R. Boudon, *Raison, bonnes raisons*, Paris, PUF, 2003.

Frédéric Lebaron

tion individuelle. La revendication salariale est étroitement dépendante de son effet anticipé sur l'acteur patronal¹. Comment se forment les anticipations subjectives des effets de nos actions (sur autrui) et des réactions d'autrui ? La sociologie a été traversée de controverses autour de ce problème, même s'il n'était pas, à l'origine, formulé explicitement dans ces termes. Les solutions proposées sont diverses, selon que l'on accorde plus ou moins de force aux dispositions et normes incorporées ou aux interactions et aux stratégies, mais elles convergent toutes vers l'idée que le système d'interdépendance est un cadre contraignant pour l'action individuelle.

CONTRAINTE, AUTOCONTRAINT, ÉTHOS

Si l'on peut concevoir l'interdépendance entre individus comme source de contraintes (« objectives » et « subjectives ») pour les comportements de ceux-ci, on peut déplacer la zone de pertinence de la catégorie de contrainte en introduisant ce que Norbert Elias appelle la « malléabilité » de l'économie psychique humaine². L'opposition entre choix et contrainte, qui n'est qu'une expression de l'opposition entre individu et société, s'est constituée à l'issue d'un processus sociohistorique de longue durée. Mais elle a par là même eu tendance à refouler une réalité sociale plus fondamentale : tout choix individuel peut aussi être décrit comme l'expression de la relation entre des pulsions et des contraintes « intériorisées » qui structurent et façonnent les modalités mêmes des désirs et des volontés individuelles. « Les contraintes d'interdépendance, qui agissent si manifestement dans le sens d'une modification plus ou moins rapide des institutions et des interrelations humaines, s'accompagnent tout aussi manifestement de transformations équivalentes au niveau de l'âme et des structures psychiques de l'homme. »³ C'est donc dans la mise en relation entre les

1. Pour une analyse systématique des comportements des salariés et des patrons en termes de système d'actions et de réactions, voir F. Simiand, *Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie*, Paris, Alcan, 1932.
2. N. Elias, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*, p. 243.
3. *Ibid.*, p. 307.

Le choix comme contrainte

contraintes sociales et les structures psychiques et corporelles des individus que les sociologues vont tenter de chercher   saisir la sp cificit  des contraintes.

AUTOCONTRAINTE ET SURMOI SOCIAL

Norbert Elias caract rise cette contrainte « int rioris e » comme une « autocontrainte » (un m canisme mental inconscient par lequel l'individu se contraint lui-m me, se limite ou se restreint mais aussi s'impose une action d termin e) ; d tournant une cat gorie psychanalytique sur le terrain social et historique, il d crit l'autocontrainte comme le produit d'un « Surmoi » qui s'est progressivement constitu  sous l'effet de la transformation des interrelations humaines, li e   l'allongement des cha nes d'interd pendance. L'importance du processus de civilisation, qui a fait entrer les contraintes d'interd pendance dans les cerveaux et les corps, s'est r v l e dans l' tude des transformations de l'expression des pulsions et la mont e en puissance des sentiments de pudeur, la croissance des diverses formes d'autocontr le, la ma trise rationnelle accentu e des actions et des r actions... Elias rattache lui aussi la contrainte int rioris e   la capacit    surmonter diverses « craintes ». C'est parce que l' tat a pris le contr le des formes les plus directes d'exercice de la contrainte (la contrainte physique) que se sont d velopp es les contraintes d'interd pendance et l'autocontrainte. « Nous ne nous rendons pas compte qu'il suffirait de peu de temps, pour que ce que nous appelons "notre raison" c'est- -dire le contr le pr voyant, r fl chi, diff renci  de notre comportement, se d sagr ge et s' croule, si jamais la tension en nous et autour de nous venait   se modifier, si les craintes qui affectent notre vie augmentaient ou diminuaient brusquement ou si tour   tour elles augmentaient ou diminuaient comme cela s'observe dans beaucoup de soci t s primitives. »¹ Le d veloppement dans les structures psychiques individuelles de processus d'autocontrainte est pour Elias un  l ment essentiel de la dynamique de l'Occident. La « rationalisation » affecte d'abord la capacit    contr ler ses pulsions et ses r actions face aux comportements d'autrui.

1. *Ibid.*, p. 310.

DE LA CONTRAINTE   L' THOS

L'id e de contrainte int rioris e par un apprentissage r sultant d'interd pendances (donc d'interactions) entre individus est une des probl matiques les plus typiquement sociologiques. La cat gorie d' thos¹ peut  tre consid r e comme une des tentatives les plus abouties pour caract riser ces contraintes int rioris es et leurs cons quences. Le principal int r t th orique de cette cat gorie tient peut- tre au fait qu'elle int gre les cat gories de l' thique, mais en les d pla ant du terrain des repr sentations construites et mises en forme du monde   celui des pratiques sociales ordinaires et r guli res. Plut t que d'inciter   penser l'acte moral en termes d'ob issance singuli re et ponctuelle   une r gle explicite, elle met l'accent sur la fa on dont un comportement particulier, r p t , appar it historiquement, se diffuse par un processus de transmission ou d'imposition plus ou moins formel ( ducation morale), et  ventuellement d cline et dispara t. Cela sans poser la question de son caract re intrins quement moral, mais en mettant au premier plan sa contribution   l'existence d'un groupe, d'une institution ou, plus g n ralement, d'une forme de vie collective. Dans ce cadre, on accorde une place d terminante aux *dispositions morales* form es dans des conditions mat rielles particuli res (par exemple, pour la classe ouvri re, une propension particuli re   la r sistance collective   l'intensification du travail, au moins dans certaines fractions et certaines p riodes historiques),   l'*incorporation* de cat gories morales   travers les pratiques et les interactions ordinaires et le processus de socialisation (  travers l'apprentissage, d s la prime enfance, de ce qui se fait ou ne se fait pas...), et   la r p -

1. Comme l'indique M. Cherkaoui dans l'entr e «  thos » du *Dictionnaire de la sociologie* (coll., Paris, PUF, 2007), « pour M. Weber, l' thos est un ordre normatif int rioris , un ensemble de principes plus ou moins syst matis s qui r glent la conduite de la vie. Weber distingue  thos et  thique, cette derni re notion  tant prise dans le sens  tymologique de maximes morales. L' thos est un concept abstrait auquel correspondent des indicateurs empiriques dans les sph res  conomique, religieuse, morale, etc. : il en est ainsi du puritanisme, dans lequel des individus ont  t  socialis s, de leurs actions, en particulier de leurs attitudes   l' gard du travail, de la richesse, de la consommation, des relations   autrui. C'est cet  thos qui a fait d faut aux  conomies des civilisations pr capitalistes. Pour expliquer et comprendre la relation macrosociologique entre religion et  conomie, Weber est oblig  de la traduire au niveau individuel en introduisant le concept d' thos. Celui-ci joue le r le de variable ind pendante pour le comportement  conomique des acteurs ».

Le choix comme contrainte

tition et la *r gularit * des pratiques qui mettent en  uvre tels ou tels sch mes moraux. Enfin, on consid re l'acte moral non comme un acte singulier et strictement individuel, mais avant tout comme le produit d'une *cr ation collective*, qui peut en partie  chapper   la conscience de l'individu, l'agent ayant la ma trise de petites variations interindividuelles sur un fond largement constitu  par cette cr ation collective.

Weber utilise la cat gorie d' thos pour d crire un sermon, tr s largement diffus , de Benjamin Franklin qui commence sur l' quivalence entre « temps » et « argent ». « Ce qui est enseign  ici, ce n'est pas simplement le » sens des affaires « – c'est un  thos », une « maxime  thique pour se bien conduire dans la vie »,  crit-il un peu plus loin. Le capitalisme, nous dit Weber, a pu exister auparavant, ailleurs, « en Chine, aux Indes,   Babylone », mais « c'est pr cis ment cet  thos qui lui faisait d faut ». Benjamin Franklin aurait ainsi su extraire des pratiques caract ristiques du capitalisme une sorte de substrat moral, l'expression symbolique d'une conduite de vie, qui peut s'enseigner de fa on formelle, mais qui s'est largement diffus  de fa on « spontan e » (notamment sous l'effet de la R forme) en Occident. L' thos est donc d'abord un ensemble d'attitudes plus ou moins coh rentes et stables, une « conduite de vie » associ es   un *syst me  conomique*. Il s'oppose bien s r   l'* thos traditionnel*, qui renvoie   un autre syst me  conomique. C'est l' thos du capitalisme qui fonde le d veloppement de l'« individualisme » : celui-ci est donc le r sultat d'un syst me de contraintes sociales int rioris es. Dans son *Histoire  conomique*, Weber d veloppe l'opposition entre «  thos rationnel » et «  thos traditionnel », en insistant sur le fait que l' thos capitaliste va unifier une morale  conomique qui  tait jusque-l  duale : int rieure (suj tion   l'autorit  de la tradition) et ext rieure (absence de freins quant aux tendances au gain dans les relations avec les  trangers), en l gitimant et mod rant tout   la fois les tendances au gain qui vont trouver un cadre r gulateur pour s' panouir. Th se   laquelle r pond Norbert Elias dans une note de *La soci t  des individus* : « Ce que Max Weber pr sentait comme l' thique protestante fut sous sa forme initiale au XVII  si cle plut t un sympt me que la cause d'un changement dans l'habitus social des individus – en l'occurrence plus particuli rement des commer ants en train de s' lever dans l' chelle sociale ou d sirieux de le faire – en train d' voluer dans le sens d'une plus grande individualisation. »¹

LES CONTRAINTES INT RIORIS ES EXISTENT-ELLES ?

Alors que les sociologues s'accordent en g n ral sur l'importance des contraintes d'interd pendance  voqu es au   2, ils divergent sur la

1. N. Elias, *La soci t  des individus*, *op. cit.*, p. 265.

Fr d ric Lebaron

place qui peut  tre donn e aux contraintes int rioris es, parfois d crites comme relevant d'une conception « hypersocialis e de l'homme » ;   nouveau, les oppositions canoniques (individu/soci t , libert /d terminisme, etc.) sont fr quemment mobilis es : chass es par la porte, elles finissent toujours, dans les sciences sociales comme dans les sciences de la nature, par revenir par la fen tre. Elles sont aujourd'hui retraduites par exemple dans l'opposition entre les normes, l' thos ou l'habitus, d'une part, la strat gie individuelle consciente et rationnelle, de l'autre ; ou encore le « social » et le « psychologique » et bien d'autres d clinaisons parfois pr sent es comme des d couvertes originales destin es   bouleverser l'avenir de la discipline. Le fait que les strat gies m mes des individus puissent  tre en quelque sorte contraintes de l'int rieur par l'ensemble de leurs exp riences pass es m moris es et potentiellement r activ es par de nouvelles interactions est pourtant une r alit  sur laquelle la sociologie empirique se penche quotidiennement. L'exploration des fondements (y compris biologiques) de ce processus est sans doute un des domaines de recherche cruciaux pour l'avenir de la sociologie, mais aussi peut- tre pour les relations futures entre sciences sociales et sciences biologiques.

Au terme de ce parcours rapide, nous avons donc successivement  voqu  trois niveaux de contrainte sociale, qui vont du plus « ext rieur » (l'exercice de la force physique, tr s largement monopolis  par l' tat dans les soci t s « modernes ») jusqu'au plus « int rieur » (les contraintes int rioris es inscrites dans les corps et les cerveaux), en passant par les contraintes exerc es par les syst mes d'interd pendance entre les individus. Il resterait, bien s r,   pr ciser quels sont les liens entre ces trois niveaux, que nous nous sommes content s d' voquer rapidement au passage,    tablir leur importance relative et leur articulation particuli re dans la formation des divers types de comportements individuels. Cette probl matisation de la contrainte n'a donc fait qu'effleurer un tr s vaste domaine de recherche, qui va bien au-del  de la seule sociologie.